

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

**PLAN D' ACTIONS
SUR
LA PREVENTION DES RISQUES,
LA GESTION DES ACCIDENTS ET
CATASTROPHES
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
- Introduction	<u>3</u>
- Programme pour la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes en milieu professionnel	<u>4 à 10</u>
- Projet de Plan d'actions	<u>11 à 21</u>
▶ Composantes du Plan d'actions	12
▶ Renforcement du cadre juridique et institutionnel	13-15
▶ Sensibilisation à la prévention des risques	16
▶ Renforcement des capacités de prévention et gestion des risques	17-19
▶ Création d'un Observatoire de la prévention des risques	20
▶ Comité de suivi-évaluation	21

INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « **Charte sur la prévention des risques, la gestion des accidents et catastrophes en milieu professionnel** », la Direction de la Protection Civile a organisé, le 27 novembre 2003, un Atelier avec les représentants des ministères qui ont une mission sectorielle de prévention.

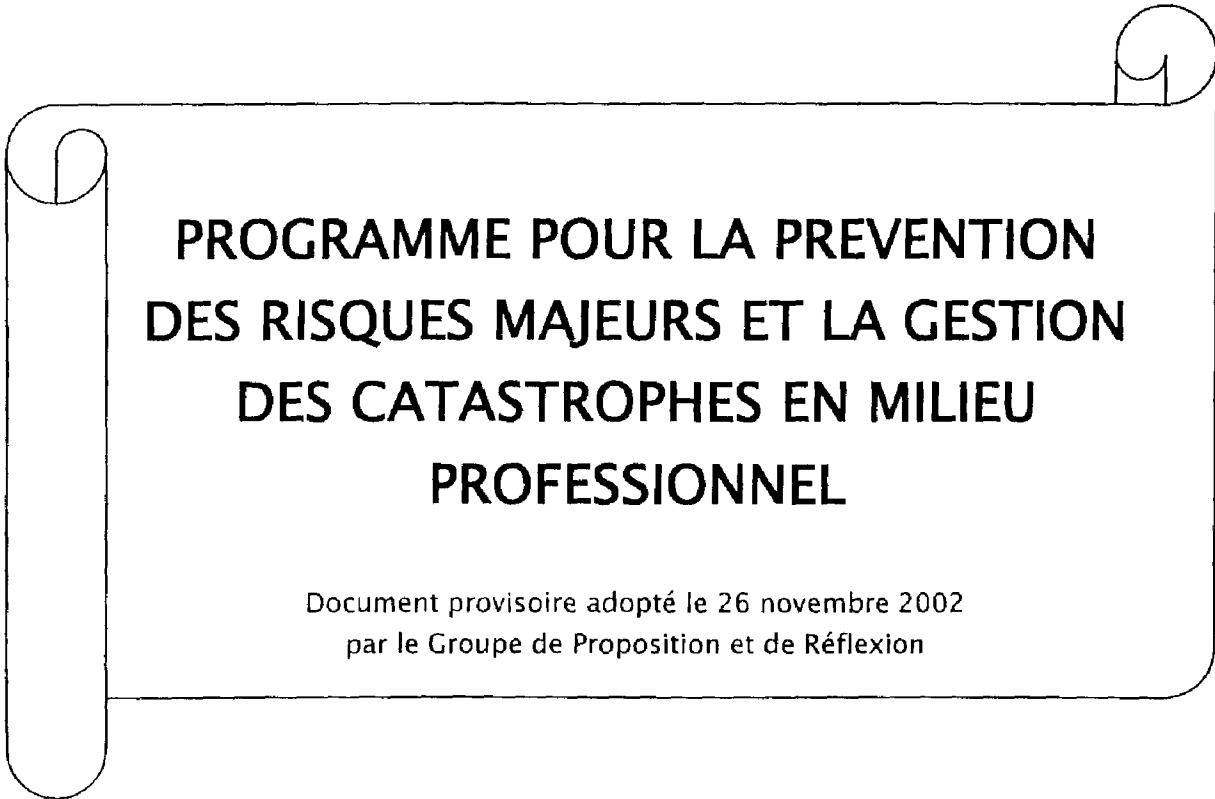
La liste des participants à cette rencontre figure en annexe.

L'Atelier a eu pour objet de préparer, sur la base du projet de programme élaboré par le Groupe de Proposition et de Réflexion, le 26 novembre 2002, un projet de **Plan d'actions** reflétant les préoccupations et les besoins des ministères, dans le cadre du partenariat avec le Secteur privé dans la prévention des risques et la gestion des accidents et catastrophes.

Le présent document soumis à l'attention du Comité de Pilotage, constitue la contribution de l'Administration à l'élaboration du Programme et du Plan d'actions sur la sécurité./-

Le Directeur de la Protection Civile

Abdoulaye NDIAYE



**PROGRAMME POUR LA PREVENTION
DES RISQUES MAJEURS ET LA GESTION
DES CATASTROPHES EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

Document provisoire adopté le 26 novembre 2002
par le Groupe de Proposition et de Réflexion

INTRODUCTION :

La prévention des risques majeurs et la gestion des accidents et catastrophes en milieu professionnel constituent des éléments importants pour toute entreprise soucieuse de son rendement et de la qualité de ses produits.

Les coûts humains et financiers associés aux accidents industriels ne sont plus des facteurs à négliger dans le processus de gestion de la production de biens et services.

Ayant compris l'importance des aspects **SECURITE** et **ENVIRONNEMENT** dans le système de management global de l'entreprise, le Conseil National du Patronat et l'Etat ont décidé de lancer un programme de partenariat portant sur la prévention des risques majeurs et la gestion des accidents et catastrophes en milieu professionnel.

Le projet de programme d'activités qui sera soumis à l'adoption du Comité de Pilotage, se présente ainsi :

I. OBJECTIFS :

Le programme d'activités vise à permettre aux Chefs d'entreprises d'assurer une mise en place ordonnée et efficace de la sécurité au sein de leurs établissements.

Ceci passera par :

1.1 le développement d'une culture de **PREVENTION** en tant qu'élément essentiel de toute approche intégrée à la prévention des catastrophes pouvant survenir dans l'entreprise ;

1.2 la meilleure maîtrise des facteurs techniques et humains déterminant les risques générés par une activité ;

1.3 la mise en valeur et le renforcement des ressources humaines, des moyens matériels et des capacités des entreprises en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets ;

1.4 la promotion d'une mise en synergie des ressources disponibles dans les entreprises, parties prenantes du programme et les partenaires institutionnels, pour une meilleure efficacité dans la gestion des situations d'urgence ;

1.5 l'encouragement de la coopération interentreprises exposées aux mêmes types de risques grâce à l'échange d'informations, à des activités communes de gestion des risques, etc.

II. ETAPES DU PROGRAMME :

Les principales étapes du programme sont les suivantes :

- le renforcement du cadre juridique ;
- la mise en place d'un Observatoire ;
- le renforcement des capacités.

2.1. Le renforcement du cadre juridique

Le renforcement du cadre juridique se fera en plusieurs étapes :

- le diagnostic du cadre actuel législatif, réglementaire et normatif régissant la politique de sécurité au Sénégal ;
- la mise en évidence des faiblesses et incohérences quant à l'application du cadre juridique actuel ;
- le toilettage du cadre juridique actuel pour tenir compte des nouvelles réalités de l'entreprise moderne et des nouveaux enjeux de la sécurité ;
- le renforcement du cadre juridique par l'adoption de nouvelles dispositions.

2.2. La Mise en place d'un Observatoire

L'Observatoire est une structure de veille sécuritaire au service des professionnels de la sécurité, des entreprises, des pouvoirs publics et des populations etc.

Cette structure devra permettre :

- de mettre en place des mécanismes d'alerte avancée pour gérer les accidents majeurs ;
- de faciliter des échanges de partenariat et des accords d'assistance mutuelle interentreprises ;

- d'élaborer des projets communs pour une meilleure efficacité dans la gestion des risques ;
- de susciter la recherche dans le domaine de la sécurité avec l'appui de partenaires nationaux et étrangers ;
- de réaliser ou faire réaliser des études statistiques, des enquêtes et des expertises dans le domaine des risques majeurs ;
- d'avoir un retour d'expérience sur les accidents ;
- de promouvoir l'audit croisé des entreprises en matière de sécurité.

2.2.1 Identification et évaluation des risques dans les entreprises

Elles concernent :

- l'identification des activités à potentiel de risques graves élevés ;
- l'identification des différents types de risques à fréquence et à gravité les plus élevées dans les entreprises ;
- la désignation d'entreprises pilotes retenues pour une évaluation des risques ;
- la mise en place d'un Plan d'Action Sécurité dans les entreprises pilotes.

2.2.2 Mise en place d'un réseau d'information

il s'agira de mettre en place un point focal dont l'activité portera sur la collecte, le traitement de l'information et l'accès à des bases de données dans le but de disposer d'informations homogènes et cohérentes sur les risques, de mieux analyser les causes des dommages et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour les maîtriser.

Ce point focal servira par ailleurs :

- de connaître les sources d'informations disponibles et leurs conditions d'accès ;
- de connaître l'état des ressources des acteurs membres du réseau ;
- de susciter des échanges à travers un forum de discussion ;
- d'élargir la base de connaissances des membres par l'alimentation de nouvelles informations.

2.3. Le renforcement des capacités :

Le renforcement des capacités comprend :

2.3.1. le développement d'un programme d'information, d'éducation et de communication des dirigeants et du personnel des entreprises ciblées ;

2.3.2. la réalisation de matériel didactique et l'élaboration d'un programme de formation étalé sur l'année en rapport avec les priorités du moment ;

2.3.4. la mise en place d'un programme de sensibilisation et de communication destiné à l'opinion publique ;

2.3.5. l'inventaire des moyens techniques actuels. Ceci permettra de passer en revue le déficit en moyens logistiques afin d'y trouver des solutions dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel ;

2.3.6. le développement de l'expertise technique nationale ;

2.3.7. l'appui à l'organisation des entreprises (Plan d'Opération Interne, Plan Particulier d'Intervention, Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail, etc).

2.3.8. le renforcement des capacités financières.

Le programme mis en place sera évolutif. Il pourra être ainsi enrichi progressivement.

Chacun de ces domaines choisis verra son importance et sa croissance varier en fonction des enjeux du moment et des besoins exprimés.

	<p>PROJET DE PLAN D' ACTIONS PROPOSE PAR L' ADMINISTRATION SUR LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS ET LA GESTION DES CATASTROPHES</p>	
--	--	--

- Document adopté le 27 novembre 2003 à la suite d'un Atelier organisé par le
Direction de la Protection Civile -

COMPOSANTES DU PLAN D' ACTIONS

1 - Renforcement du cadre juridique et institutionnel sur la sécurité ;

2 – Sensibilisation à la prévention des risques ;

3 – Renforcement des capacités à la prévention des risques et à la préparation à la gestion des situations de crise ;

4 – Création d'un Observatoire de la prévention des risques ;

5 – Mise en place d'un Comité de Suivi-Evaluation du Plan d'actions.

**Composante n° 1 : RENFORCEMENT DU
CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL SUR LA SECURITE**
(Textes législatifs ou réglementaires à faire adopter)

Activités prévues	Résultats attendus	Structures concernées	Calendrier d'exécution
<p>A/ <u>Domaine Protection Civile</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté interministériel instituant la sécurité dans les bâtiments d'habitation ; - Arrêté interministériel instituant les règles de sécurité dans les établissements spéciaux. - Arrêté interministériel fixant les conditions d'agrément des cabinets de sécurité incendie ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurité dans ces bâtiments ; - Moralisation de l'exercice des cabinets de sécurité civile. 	<p><u>Groupe de Travail comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Protection Civile ; - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ; - Groupement National des Sapeurs-Pompiers ; - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ; - Direction de l'Industrie ; - Direction de la Construction ; - Direction de l'Habitat ; - SENELEC ; - Caisse de Sécurité Sociale ; - Office National de l'Assainissement du Sénégal ; - Service National d'Hygiène ; - Organisations patronales. 	<p>Juin 2004</p>
<p>B/ <u>Domaine Environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté rendant obligatoire l'installation de cuves dans les boulangeries ; - Arrêté interdisant la réparation des brûleurs de gaz de 2,7 kg, 6 kg et similaires ; - Révision de l'arrêté interministériel n° 4862 du 14 juillet 1999 relatif au POI, en fixant des critères pour les cabinets qui doivent être agréés pour élaborer des Plans d'opérations internes , 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des accidents domestiques - Renforcement des capacités à l'élaboration des P.O.I ; 	<p><u>Groupe de travail comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés , - Direction de l'Industrie ; - Direction de la Protection Civile ; - Groupement National des Sapeurs-Pompiers , - Organisations patronales. 	<p>Juin 2004</p>

<p><u>C/ Domaines Santé et Hygiène</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret d'application de la loi n° 83-71 portant Code de l'Hygiène ; - Décret d'application de la loi n° 81-12 portant Code de l'Eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des conditions d'une meilleure application des Codes de l'Hygiène et de l'Eau ; 	<p><u>Groupe de travail comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Service National de l'Hygiène ; - Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique ; - Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles ; - Organisations patronales. 	<p>Avant juin 2004</p>
<p><u>D/ Domaines Urbanisme et Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption des projets de Code de l'Urbanisme et de Code de la Construction ; - Elaboration des projets de décrets d'application des Codes susvisés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des mesures de sécurité dans les domaines de la construction et de l'habitat 	<p><u>Groupe de travail comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ; - Ministère de l'Habitat et de la Construction ; - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ; - Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement. 	<p>Courant 2004 (les documents sont actuellement dans le circuit d'adoption)</p>
<p><u>E/ Domaines Transports et Travaux Publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté interministériel réglementant le transport et le stockage des produits et matières dangereux ; - Décret d'application de la loi n° 2002-30 du 24 décembre 2002 portant Code de la Route ; - Décret d'application de la loi n° 2002-04 du 27 mai 2003 portant orientation et organisation des transports ; - Décret d'application de la loi n° 2002-31 du 12 décembre 2002 portant Code de l'Aviation Civile ; - Décret d'application de la loi n° 2002-22 du 19 août 2002 portant Code de la Marine Marchande ; - Arrêté interministériel réglementant le transport du 	<p>Renforcement de la sécurité dans les domaines des transports et des travaux publics.</p>	<p><u>Groupe de travail comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports ; - Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ; - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (DPC, DGSN, GNSP) ; - Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat ; - Ministère des Forces Armées ; - Organisations patronales. 	<p>Avant juin 2004</p>

<p>Petit Train Bleu ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Arrêté réglementant la sécurité ferroviaire ;- Révision du décret n° 75-180 portant application du cahier des prescriptions communes applicables aux travaux routiers ;- Révision du décret n° 77-1164 du 27 décembre 1977 portant cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux publics			Avant juin 2004
--	--	--	-----------------

Composante n° 2 : SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES RISQUES

Activités prévues	Résultats attendus	Structures concernées	Calendrier d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'émissions, de manifestations à l'occasion de journées portes ouvertes ou de la célébration des Journées Mondiales, etc ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement auprès des chefs d'entreprises et de la population d'une culture de la prévention des risques ; - Modernisation des méthodes et outils de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous ministères - Organes de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités permanentes
<ul style="list-style-type: none"> - Confection d'affiches et de dépliants sur la prévention des risques ; 			
<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les médias dans la mise en œuvre du Plan d'actions 			
<ul style="list-style-type: none"> - Introduction de l'enseignement de la prévention dans les programmes scolaires ; 			
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de programmes de formation avec les Organisations communautaires de base sur la prévention des risques ; 			
<ul style="list-style-type: none"> - Accès et Utilisation des nouvelles technologies, notamment Internet 			

Composante n° 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES A LA PREVENTION DES RISQUES ET A LA PREPARATION A LA GESTION DES SITUATIONS DE CRISE

Activités prévues	Résultats attendus	Structures concernées	Calendrier d'exécution
Etablissement du fichier des installations classées ;	Suivi des mesures de sécurité dans les installations à risques	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	Mars 2004
- Organisation de visites de prévention dans les établissements à risques ;	Suivi des mesures de sécurité	- Direction de la Protection Civile	Activité permanente
- Organisation de sessions de formation des personnels de l'Administration et des établissements à risques ;	- relèvement des niveaux de connaissances ;	- Groupement National des Sapeurs-Pompiers ;	Tous les trimestres.
- Organisation d'exercices de simulation de catastrophes ;	- renforcement des capacités dans la gestion des situations d'urgence ;	- Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ;	
- Organisation d'exercices conjoints pour tester les Plans d'opération interne des entreprises ;	- amélioration du niveau d'entraînement des organes opérationnels, pour une meilleure gestion des situations d'urgence ;	- Office National de l'Assainissement ;	Une fois par an, au moins
- Signature de protocoles d'accord d'assistance mutuelle entre le Groupement National des Sapeurs-Pompiers et les unités industrielles ;	- renforcement de la collaboration entre les services publics de secours et les services de sécurité des unités industrielles ;	- Direction du Travail et de la Sécurité Sociale ;	Courant 2004
- Adoption de Plans de lutte contre les pollutions urbaine et marine ;		- Caisse de Sécurité Sociale ; - Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;	
- Adoption de plans d'urgence pour les domaines industriels ,		- Direction de l'Industrie ;	
- Mise en place d'un système d'alarme dans les zones industrielles ,	- information de la population sur la conduite à adopter en cas de catastrophe.	- Ministère des Forces Armées ; - Service National d'Hygiène ; - Organisations patronales.	Courant 2005

<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude portant sur les risques concernant les unités industrielles implantées dans la même zone et ayant des activités incompatibles ; - Mise en place d'un guichet unique pour la délivrance des autorisations d'implantation d'unités industrielles. 	Amélioration des conditions d'implantation des établissements à risques.	- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;	Courant 2004
- Renforcement des mesures de traitement des rejets des unités industrielles ;	- Prévention des risques de pollution Renforcement des capacités internes des entreprises dans la gestion des crises	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ; Office National de l'Assainissement ;	Activité permanente
- Mise en place de Plans d'Opération Interne (POI) dans tous les établissements à risques majeurs ;		Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ; Direction de la Protection Civile ; Groupement National des Sapeurs-Pompiers ;	2004 - 2005
- Mise en place de Comités d'Hygiène et de Sécurité et dispositions à prendre pour les rendre fonctionnels ;	- Implication des travailleurs dans la gestion de la sécurité	Direction du Travail et de la Sécurité Sociale ; Caisse de Sécurité Sociale ;	2004 - 2005
- Renforcement de la sécurité dans les transports maritimes, ferroviaires, routiers et aériens ;	Prévention des accidents de transports	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports ;	Activité permanente
- Maîtrise des risques d'incendie et d'accidents dans les établissements hôteliers ;	- Renforcement des mesures de sécurité dans les établissements hôteliers	Ministère du Tourisme ; Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ; - Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ; - Caisse de Sécurité Sociale ; - Syndicats patronaux de l'hôtellerie.	Activité permanente
- Création d'unités d'incendie et de secours à Saly Portudal et au Cap Skirring ;			2004 - 2005
- Formation du personnel des hôtels à la prévention des risques et à l'utilisation des moyens de première intervention ;			Activité permanente
- Opérations de désencombrement des alentours des unités industrielles et réhabilitation des voies d'accès	- Assainissement de l'environnement des entreprises	Gouvernances ; Organisations patronales	Activité permanente

<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la délimitation des périmètres de sécurité, (études à mener) pour les créations d'installations à risques de la première catégorie. 	<p>Protection des populations face aux risques d'accidents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ; - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ; - Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ; - Collectivités Locales 	<p>Activité permanente</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des accidents provoqués par les installations électriques ; - Vérification des installations électriques. - Recensement des dangers dans les établissements implantés dans les domaines portuaires et aéroportuaires, définition et mise en oeuvre des mesures idoines de prévention ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des accidents d'origine électrique. Renforcement de la sécurité dans les zones portuaires et aéroportuaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Energie et des Mines ; SENELEC ; PROQUELEC, etc ; - Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports ; - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ; - Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ; - Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat ; - Caisse de Sécurité Sociale 	<p>Activité permanente</p> <p>Courant 2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Centre de secours maritime dans le domaine portuaire de Dakar ; 	<p>Renforcement des capacités du PAD dans la gestion des accidents dans le domaine portuaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports , - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ; - Ministère des Forces Armées 	<p>Courant 2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des mesures d'hygiène et de salubrité dans les établissements à risques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Santé et de la Prévention ; - Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles ; - Ministère des Forces Armées ; - Groupement National des Sapeurs-Pompiers ; 	<p>Activités permanentes</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Développement et promotion de la médecine de catastrophe dans les unités industrielles. 			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures d'incitations prévues par le Code de l'Environnement, la Caisse de Sécurité Sociale, etc. pour les entreprises qui ont réalisé d'importants efforts dans la gestion de la sécurité. 	<p>Encouragement à la prévention</p>		

Composante n° 4 : CREATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA PREVENTION DES RISQUES

Activités prévues	Résultats attendus	Structures bénéficiaires	Calendrier d'exécution
- Mise en place d'outils techniques appropriés pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes ;	Renforcement des capacités à la prévention des risques.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Protection Civile ; - Groupement National des Sapeurs-Pompiers ; - Direction du Travail et de la Sécurité Sociale ; - Caisse de Sécurité Sociale ; 	- Réalisation des études sur l'observatoire avant juin 2004.
- Recherche d'informations sur les risques majeurs ;		<ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ; - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ; - Direction de l'Hydraulique ; - Direction de la Protection des Végétaux ; - Direction de l'Industrie ; - Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Transports ; - Direction de la Météorologie ; - Direction des Travaux Géographiques et de la Cartographie ; - Direction de la Santé ; - Direction de la Prévention , - Service National de l'Hygiène , 	
- Identification des risques et établissement de la cartographie des zones à risques ;			- Mise en place de l'observatoire de la prévention des risques 2004 - 2005
- Mise en place d'un système d'alerte rapide ;			
- Réalisation d'études statistiques, d'enquêtes et développement d'expertises dans le domaine des risques ;			
- Développement des connaissances scientifiques sur les causes des catastrophes et leur impact sur l'environnement.			
- Mise en place de l'observatoire régional de la prévention des risques professionnels ;			Ministère de la Recherche Scientifique , Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat ; Ministère de l'Education Nationale ; - Universités ; - Organisations patronales ; - Centre de Suivi Ecologique.
- Développement de la coopération entre les observatoires notamment de la Caisse de Sécurité Sociale, de l'Urbanisme et celui de la prévention des risques.		Activité permanente.	

Composante n° 5 : COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION

Coordinateur	Directeur de la Protection Civile, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
Membres	<p>Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat ; Ministère des Forces Armées ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Infrastructures, de l'Equipeement et des Transports ; Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ; Ministère de l'Education Nationale ; Ministère de la Santé et de la Prévention ; Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale ; Ministère du Tourisme ; Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles , Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Information, de la Coopération Panafricaine dans les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication ; Ministère de l'Energie et des Mines ; Ministère de la Jeunesse ; Ministère de la Recherche Scientifique ; Ministère de l'Habitat et de la Construction ; Groupement National des Sapeurs-Pompiers , Caisse de Sécurité Sociale.</p>
Co-rapporteurs	<p>Direction de la Protection Civile ; Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés.</p>
Périodicité des réunions	Une fois par trimestre, au moins.

NB : Un arrêté sera pris par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales pour la création du Comité de suivi de l'Administration et la définition de ses attributions

ANNEXE

Liste des participants à l'atelier du 27 novembre 2003 pour la préparation du Plan d'action

N°	Prénoms et Noms	Fonctions	Ministères
1	Abdoulaye NDIAYE	Directeur de la Protection Civile	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
2	Yaya BADIANE	Inspecteur Technique	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports
3	Bernard TRICOCHÉ	Conseiller Technique	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports
4	Lieutenant Colonel Adrien DIENE	Adjoint au Directeur de la Protection Civile	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
5	Birame FAYE	Directeur de la Prévention des Risques Professionnels, Caisse de Sécurité Sociale	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles
6	Commandant Diène FAYE	Chef de Division, Groupement National des Sapeurs-Pompiers	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
7	Abdoulaye D. DIALLO	Chef de Division, Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
8	Pape Birame SARR	Adjoint au Chef de Division, Direction de l'Environnement et des Établissements Classés	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
9	Ahmed FALL	Adjoint au Chef de Division, Direction de l'Industrie	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat